



LES VOYAGES
La Libre



Albanie, Trésor des Balkans



La Libre Histoire

Du 10 au 17 mai 2024




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs 79/4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME :

BRUXELLES → VIENNE → TIRANA

VENDREDI 10 MAI

En matinée, envol vers Tirana avec la compagnie régulière Austrian Airlines (via Vienne).

Déjeuner libre à l'aéroport de Vienne.

Arrivée à **Tirana** en début d'après-midi. Accueil par votre guide et transfert dans le centre-ville.

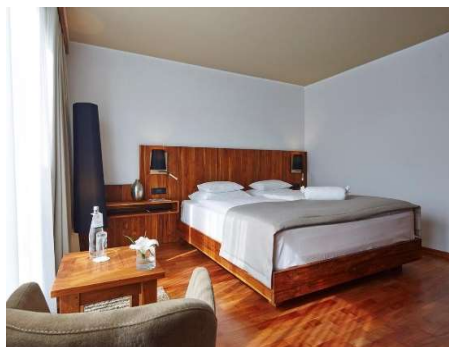
Tour panoramique de la capitale.

Fondée en 1614 par le général ottoman Suleyman Pasha, Tirana resta longtemps une ville modeste (12 000 habitants en 1910). Promue capitale de l'Albanie en 1920, Tirana ne cesse de se développer et compte aujourd'hui 800 000 habitants.

En plus d'être la capitale politique et économique du pays, la ville connaît un rayonnement culturel important sur tout le pays. Du musée historique aux nombreux théâtres en passant par ses châteaux et mosquées, cette ville aux mille facettes émerveille toujours le visiteur de passage.

De l'immense place de Tirana, où l'on peut apercevoir la statue de Skanderbeg, on trouve à proximité l'opéra, le Musée national et la mosquée Ethem Bey. Elle donne l'image d'une capitale à taille humaine.

Dîner et nuitée à l'hôtel Rogner 5*.



Après le petit déjeuner, transfert vers la ville de **Kruja**, l'une des plus jolies villes d'Albanie, qui occupe une place particulière dans le cœur des Albanais, et qui a le charme des bourgades de province où tout le monde se connaît.

Kruja est connue pour être la ville natale du héros national albanais, Skanderbeg, qui lutta contre l'invasion de l'Albanie par les Ottomans au 13^e siècle. Située à plus de 600 mètres d'altitude, au pied d'une impressionnante falaise, Kruja attire les visiteurs pour sa citadelle, son musée de Skanderbeg et son vieux bazar hérité de la période ottomane.

Visite du château, du musée et du superbe bazar.



Déjeuner dans un restaurant local.

Départ pour **Shkodra**, la ville la plus au nord de l'Albanie et l'un des centres les plus importants de l'ancienne civilisation illyrienne, fondée par la tribu des Labéates au début du dernier millénaire avant J.-C.

Shkodë ou Shkodra est la ville principale de la région au bord du lac du même nom, le plus grand lac des Balkans (d'une surface de 370 km²), près des fleuves Drin, Kir et Buna, où passe la frontière actuelle de l'Albanie avec le Monténégro. Elle abrite le Château de Shkodra, qui se trouve à une hauteur de 130 mètres. Shkodra est entourée également d'un massif montagneux, incluant les montagnes de Cukal (1722 mètres), de Maranaj (1576 mètres), de Tarabosh et de Sheldi.

Visite du **château de Rozafat**, situé sur une colline rocheuse à l'entrée de la ville, offrant par ailleurs un point de vue exceptionnel sur les environs.

Promenade à pied dans la ville et visite de la **cathédrale Saint Etienne**.

Construite entre 1858 et 1867, elle est l'une des fiertés de la communauté catholique albanaise. Décorée par le grand peintre Kolë Idromeno, elle est dédiée à saint Étienne, protecteur de la cité. Transformée en centre sportif sous le communisme, c'est ici que fut organisée la première messe catholique en Albanie, le 11 novembre 1990, peu après l'autorisation du droit de culte. Le pape Jean-Paul II y célébra une messe lors de sa visite en Albanie le 25 avril 1993.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Tradita 3*.

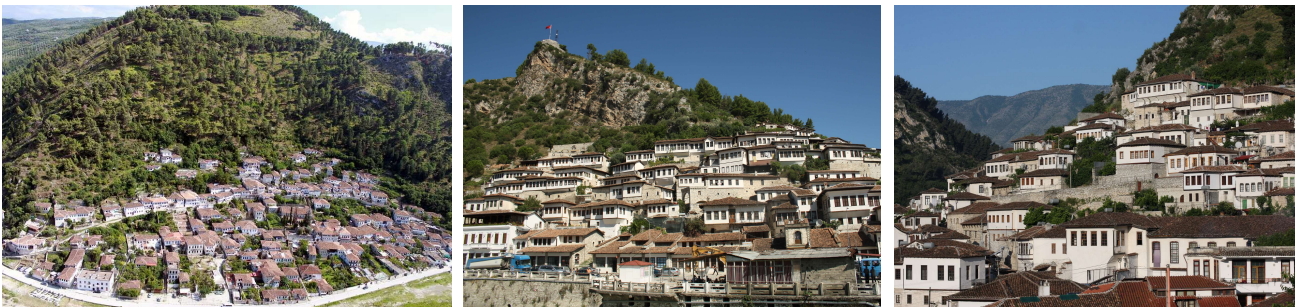


Après le petit déjeuner, transfert vers **Berat**, inscrite au patrimoine de l'UNESCO.

Découverte de la citadelle et du musée national Onufri.

Située dans le centre de l'Albanie, Berat porte le témoignage de la coexistence de différentes communautés religieuses et culturelles au fil des siècles. Elle comprend un château, localement appelé le Kala, dont la majeure partie fut construite au 13^e siècle, bien que ses origines remontent au 4^e siècle avant J.-C. Le quartier de la citadelle compte de nombreuses églises byzantines, dont plusieurs du 13^e siècle, ainsi que plusieurs mosquées construites sous l'ère ottomane qui débuta en 1417.

Le musée national Onufri est l'un des plus beaux musées du pays, consacré aux grands peintres d'icônes orthodoxes de la Berat ottomane, à commencer par le plus célèbre d'entre-eux, Onufri lui-même.



Déjeuner en cours de visite.

Visite de la ville basse de Berat.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Onufri 4*.



Départ vers **Gjirokaster** et visite du site inscrit au **patrimoine de l'UNESCO**, de son musée, du château Argjiro et du musée ethnographique, maison de l'ancien dictateur Enver Hoxha.

Le site est un rare exemple de cité ottomane parfaitement préservée. Berceau de l'écrivain Ismaïl Kadaré, cet ancien village, devenu l'une des villes les plus importantes du Sud de l'Albanie, demeure l'un des plus beaux et des plus typiques de la région avec ses maisons-fortresses à deux étages, les kulas, couvertes de lauzes grises qui furent surtout édifiées au 17^e siècle.

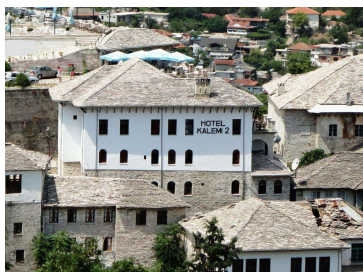


Déjeuner dans un restaurant local en cours de visite.

Temps libre pour flâner dans les rues du bazar.

Le vieux bazar de Gjirokastra, appelé par les habitants "Qafa e Pazarit", constitue le centre de la vieille ville. Son histoire remonte au 17^e siècle même s'il ne reste pas grand-chose de cette période à l'heure actuelle. Les sources indiquent qu'un incendie destructeur a détruit le vieux bazar dans le courant du 19^e siècle et qu'il fut entièrement reconstruit à la suite de cet événement. C'est pourquoi les bâtiments ont la même architecture, certains à deux et d'autres à trois étages, mais ils restent très identiques dans leur structure et dans toutes leurs lignes.

Dîner dans un restaurant local et nuitée à l'hôtel Kalemi Two / 3*+.



Départ vers **Butrint** et visite du site archéologique, classé au **patrimoine de l'UNESCO**.

Les vestiges sont remarquablement bien conservés dans un décor naturel somptueux. Habité depuis le 10^e siècle avant notre ère, Butrint aurait été fondé par Enée tandis que, d'après Racine, Pyrrhus y aurait rencontré Andromaque.

Dans une végétation luxuriante, on peut y admirer d'imposantes murailles du 5^e siècle avant J.-C., percées de belles portes comme la Porte de scée et la Porte du lion ; le sanctuaire d'Asclépios ; un magnifique théâtre du 3^e siècle avant J.-C., peut-être le plus beau monument antique d'Albanie ; des thermes ; un baptistère du 6^e siècle aux soixante-quatre superbes mosaïques animalières ; une basilique de la même époque, une fontaine nymphée ainsi qu'un fort édifié par Ali Pasha de Tepelena au début du 19^e siècle.



Déjeuner dans un restaurant local.

Visite en cours de route de la forteresse d'Ali Pacha. Cette forteresse située sur un petit îlot qui domine la magnifique baie de **Porto Palermo**, était dédiée à la femme préférée du Pacha Vasiliki.

Continuation de la route vers **Himare** où vous aurez un peu de temps libre pour vous relaxer en bord de mer.

Principale commune du littoral entre Saranda et Vlora, Himara est connue pour sa belle plage de sable fin mais aussi pour les combats héroïques menés par ses habitants contre les Ottomans, les Italiens,...et les Albanais. La ville fut fondée durant l'Antiquité par la tribu épirote des Chaoniens sous le nom de Chimaira. Au 15^e siècle, après avoir soutenu Skanderbeg, Himara est la seule ville à poursuivre le combat contre les Ottomans.

Aujourd'hui, cette identité himariote est incarnée par Pyrros Dimas. Surnommé le « Lion d'Himara », cet enfant du pays a remporté trois fois la médaille d'or aux Jeux Olympiques en choisissant de défendre les couleurs grecques.

Dîner et nuitée à l'hôtel Sea View 4*.



Petit déjeuner avant une magnifique journée consacrée à la riviera albanaise entre mer Ionienne turquoise et sites naturels, en direction de la ville de Vlora.

Direction le **Llogra pass**, situé à 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer, dont le panorama ne laisse aucun visiteur indifférent tant il est époustouflant.



Arrêt au parc national de Llogara pour apprécier les paysages et y prendre quelques photos.

Continuation de la route vers Vlora et arrêt à **l'île de Zvernec**.

Située dans la lagune, l'île de Zvernec est reliée à la terre par une passerelle en bois de 270 m de long. Elle abrite le petit monastère byzantin de la vierge Theotokos. Plus souvent appelé monastère de la Sainte-Marie, celui-ci date du 13^e-14^e siècle et est bâti au pied d'une colline couverte de cyprès culminant à 25 m au-dessus du niveau de la mer. Ce complexe orthodoxe se compose d'un enclos, de bâtiments conventuels, d'une chapelle et d'un petit cimetière.

A côté de la chapelle se trouve la tombe de Marigo Posio, la femme qui a confectionné le premier drapeau albanais hissé par Ismail Qemali en 1912.



Déjeuner en cours de route.

Enfin, arrivée à la ville côtière de **Vlora**, station balnéaire et lieu de proclamation de l'indépendance du pays, le 28 novembre 1912.

Visite du musée de l'Indépendance.

Dîner dans un restaurant local et nuitée à l'hôtel Regina City 4*.



Petit déjeuner et départ pour le **parc archéologique d'Apollonia**.

Cette célèbre cité antique fut fondée vers 600 avant J.-C. par des colons de Corinthe et Corfou. A l'époque romaine, la ville devint un grand centre culturel renommé pour son école de philosophie. César octroya à Apollonia le statut de « ville libre », en remerciement de son soutien lors de la guerre contre Pompée, et envoya son neveu Octave, le futur empereur Auguste, y parfaire son éducation.

Les vestiges de cette antique prospérité restent imposants : murs d'enceintes (5^e et 6^e siècles de notre ère), poternes, portiques, temples, odéon, bibliothèque, arc de triomphe, bouletérium ou monument des Agonothètes, gymnase, maisons, taverne, fontaine, théâtre ...

Déjeuner en cours de route et arrêt au superbe monastère orthodoxe d'**Ardenica**.

Ce monastère parfaitement restauré constitue l'un des plus beaux monuments orthodoxes d'Albanie. Il abrite de magnifiques fresques des frères Zografi (18^e siècle) et c'est ici que fut célébré le mariage de Skanderbeg en 1451. Des pèlerins y affluent du monde entier pour la fête de la Nativité de la Vierge, le 8 septembre.



Route vers Tirana et visite du **musée national d'Histoire**.

Le Musée national raconte l'histoire du pays avec de belles sculptures grecques d'Apollonia, la mosaïque de la "Belle de Durrës" (4^e siècle av. J.-C.), des fresques médiévales, l'Épithaphe de Gllavenica, symbolisant le Saint-Suaire, des icônes post-byzantines. Le musée évoque aussi les grands moments historiques : la lutte contre les Ottomans, la Renaissance nationale, l'Indépendance, la lutte antifasciste ou encore le génocide communiste (dans une salle créée en 2012).

Installation à l'hôtel.

Dîner d'adieu dans un restaurant local et nuitée à l'hôtel Rogner 5*.

TIRANA → FRANCFORT → BRUXELLES

VENDREDI 17 MAI

Petit déjeuner à l'hôtel. Promenade à pied et visite du Bunk'Art 2, un musée extrêmement réaliste relatant une période de l'histoire albanaise, de l'occupation italienne à la fin de la dictature.

Transfert vers l'aéroport et déjeuner libre.

En début d'après-midi, envol vers Bruxelles avec la compagnie régulière Lufthansa (via Francfort).

Arrivée en début de soirée à Bruxelles.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

CARTOGRAPHIE



Le prix :

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

Le prix par personne en chambre double : **2.325 €**

Le supplément single est de : **450 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux à bord des compagnies régulières Austrian Airlines et Lufthansa.
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification de la compagnie aérienne, à ce jour : ± 110 €).
- Les services d'un guide local parlant français.
- Les transferts en autocar climatisé.
- Le logement en chambre double et petit déjeuner aux hôtels mentionnés (ou similaires).
- Les repas mentionnés au programme.
- Les visites et excursions prévues au programme.
- Les droits d'entrée dans les sites visités.
- L'accompagnement expérimenté de Bruxelles à Bruxelles.
- Les attentions des Voyages de la libre.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les boissons, pourboires et dépenses personnelles
- Les assurances
- Les frais des éventuels tests PCR exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

Les prix sont calculés de bonne foi en date du 24/08/2023

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE **CARTE D'IDENTITE** VALIDE PENDANT LA DUREE DU SEJOUR. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

L'ALBANIE S'EST OUVERTE RECEMMENT AU TOURISME CE QUI LUI CONFERE SON CHARME ACTUEL. L'INFRASTRUCTURE HOTELIERE Y EST ENCORE PEU DEVELOPPEE. NOUS AVONS TOUTEFOIS SELECTIONNE PARMIS LES MEILLEURES ADRESSES DU PAYS.

LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES N'ETANT PAS PARFAITEMENT DEVELOPPEES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE, **IL EST CONSEILLE D'AVOIR UNE APTITUDE PHYSIQUE POUR CE VOYAGE.**

LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79/4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNE/E,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION+ASSISTANCE+BAGAGES+EPIDEMIES DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.325 €**
 LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **450 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 10 AVRIL 2024.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/Bic : KREDBEBB
 REFERENCE : ALBANIE, D.3746

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652
01/07/2018